N°OT/26-07-05

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

Séance du 08 juillet 2026

Le 08 juillet deux-mille-vingt-six, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale s'est réuni en salle du conseil de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, sur une convocation du deux juillet deux-mille-vingt-six.

Etaient présents :

- M.BOUTLEUX
- M.LEPRETRE
- Mme PASSEBOSC
- Mme RIOUST
- M.LECLERCQ
- Mme HINGREZ-CEREDA
- M.QUETU
- M.N'DOYE
- M.BREBION
- Mme KOCHMANN
- M.LENOIR
- M.SIRUGUE



Membre suppléant siégeant en remplacement de membres titulaires absents :
- M. FORTIN, membre suppléant de Mme BECHET

Etaient excusés :

M.FOURCROY, M.BOURGEOIS, M.CHAMPIONNET, Mme DUFLOS, Mme ROUTIER, M.LOGIE, M.FARRANDS, M.FEUTRY, M.DUMAINE, M.HENNEQUIN, Mme BOULOGNE, Mme PUDWELL,
Du collège des élus

Mme TOULEMONDE, Mme BECHET, Mme BOURGAIN, M.ROUVEAU, M.PAQUES, M.LAMOUR, M.DESGARDIN, Mme PERROUCHET, Mme LEFREVRE, Mme KANDOT
Du collège des socio-professionnels

Le Comité de direction étant composé de 21 membres titulaires, 13 membres étant présents ou représentés, le quorum prévu par les statuts est atteint ; le Comité peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christophe SIRUGUE

N°OT/26-07-05

Tableau des emplois 2026

LE COMITÉ DE DIRECTION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221 à L2221-10 et R 2221-1 à R 2221-52 ;

VU le Code du Tourisme et notamment les articles L133-1 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12 ;

VU la Convention Collective Nationale des Organismes de Tourisme n°3175 ;

VU la délibération n°16/30-06-16 du Conseil Communautaire du 30 Juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement public Industriel et Commercial, à compter du 1er Janvier 2017 ;

VU les statuts de l'Office de tourisme du Boulonnais Côte d'Opale ;

VU les dispositions statutaires confiant au Comité de Direction la compétence pour fixer le tableau des emplois de l'OTBCO et de la Marina ;

VU les précédentes délibérations portant sur le tableau des emplois ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 confiant la gestion du port de plaisance à l'EPIC OTBCO ;

ENTENDU la convention d'objectifs entre liant la CAB et l'OTBCO, notamment concernant les missions dédiées à l'OTBCO **;**

ENTENDU la convention d'objectifs liant la CAB et la Marina, concernant notamment les missions dédiées à la Marina **;**

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'un tableau des emplois consolidé permettant d'assurer la continuité du service public touristique et de la gestion du port de plaisance ;

CONSIDÉRANT l'évolution des missions confiées à l'OTBCO et à la Marina ;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une vision exhaustive des emplois permanents et non permanents autorisés au sein de l'établissement ;

Après en avoir délibéré,
LE COMITE DE DIRECTION,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'approuver le tableau des emplois de l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale et de la Marina Port de Plaisance tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

De fixer à 60 le nombre maximal d'emplois autorisés au sein de l'établissement, répartis conformément au tableau annexé.

Article 3 :

D'autoriser la Directrice Générale à procéder aux recrutements nécessaires dans la limite des emplois ainsi créés et dans le respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles applicables.

Article 4 :

La présente délibération sera publiée dans les conditions prévues par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur et transmise au représentant de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais.

Tableau récapitulatif des emplois pour l'OTBCO et la Marina – applicable à compter de son caractère exécutoire.

Nature des emplois	Nombre
CDI	28
CDD de direction	1
CDD saisonniers	17
Contrat d'apprentissage	1
CDD d'usage	10
Total OTBCO	48
Total Marina	10
Total Général	58

Le tableau détaillé des emplois est annexé à la présente délibération et en fait partie intégrante.

Le Président met aux voix la présente délibération.

Résultat du vote	
Membres en exercice	21
Membres présents	13
Pouvoirs	0
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°OT/26-07-05

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : .....

Publié le : .....

Le Président de l'OTBCO
Guy BOUTLEUX



ANNEXE à la délibération OT/26-07-05

Tableau détaillé des emplois 2026

FONCTION	HEURES HEBDOMADAIRES	ECHELON CCN	Nombre d'emplois concernés	CONTRAT
Directeur·trice général(e)	35h/semaine	Catégorie A – attaché principal. Equivalent 3.3 CCN 3175	1	CDD TEMPS PLEIN
Directeur·trice Marketing et commercial	35h/semaine	3.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Directeur·trice du pôle administratif et financier	35h/semaine	3.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Chargé(e) de mission auprès de la Direction Générale	35h/semaine	3.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Directeur·rice du Pôle accueil	35h/semaine	3.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Référent(e) accueil BIT	35h/semaine	2.1	4	CDI TEMPS PLEIN
Conseiller(e) en séjour	35h/semaine	2.1	3	CDI TEMPS PLEIN
Conseiller(e) en séjour	35h/semaine	1.2	1	CDI TEMPS PLEIN
Conseiller(e) en séjour	35h/semaine	1.2	1	CDI TEMPS PLEIN
Référente des éditions Et RGPD	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Chargé(e) de production commerciale/guidage	35h/semaine	2.2	1	CDI TEMPS PLEIN
Responsable Digitale	35h/semaine	2.2	1	CDI TEMPS PLEIN
Référent(e) communication graphique et numérique	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Référent(e) service commercialisation et chargé(e) de clientèle	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Référente commercialisation	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Chargée développement commercial et des partenariats	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN
Référent(e) Taxe de Séjour et Observatoire	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PLEIN

Assistant(e) de direction	35h/semaine	2.1	1	CDI TEMPS PARTIEL
Assistant(e) comptable	35h/semaine	2.4	1	CDI TEMPS PLEIN
Assistant(e) RH	35h/semaine	2.4	1	CDI TEMPS PLEIN
Conseiller(e) en séjour	35h/semaine	1.2	12	CDD SAISONNIER
Agent(e) de réservation	35h/semaine	1.2	1	Contrat d'apprentissage
Guide-conférencier	A la prestation	2.2	10	CDD d'usage – minimum 3 heures
Total			48	

PLAISANCE : Le présent tableau des emplois est applicable à compter de son caractère exécutoire.

FONCTION	Heures hebdomadaires	Echelon	Nombre d'emplois concernés	Contrat
Maître de port	28h/semaine	Catégorie : cadre Groupe 2 Convention collective des ports de plaisance	1	CDI TEMPS 80%
Agent technique	35h/semaine	Catégorie : Employé Groupe 2 Convention collective des ports de plaisance	3	CDI TEMPS PLEIN
Aide comptable administrative	35h/semaine	Catégorie : Employé Groupe1 Convention collective des ports de plaisance	1	CDI TEMPS PLEIN
Agent d'accueil Marina	35h /semaine	Coefficient 160 Echelon 1 A	5	CDD 6 mois TEMPS PLEIN - Saisonnier
Total			10	